



Communiqué de presse

Exposition « Real Human Bodies »

Retrait d'autorisation pour l'exposition « Bodies »

La Municipalité de Lausanne décide de ne pas autoriser l'exposition « Real Human Bodies » prévue au Palais de Beaulieu du 19 au 21 octobre 2018.

L'exposition de cadavres humains plastinés et de squelettes ne se tiendra pas au Palais de Beaulieu du 19 au 21 octobre 2018.

Suite à une plainte déposée par l'Association « Action des chrétiens pour l'abolition de la torture et de la peine de mort » (ACAT suisse), la Municipalité de Lausanne a demandé des éclaircissements aux organisateurs.

Selon l'ACAT, les corps utilisés dans cette exposition seraient, selon une grande probabilité, ceux de prisonniers chinois décédés ou exécutés et de membres du Falun Gong, mouvement interdit en Chine dont les adeptes sont persécutés.

Des garanties concernant la provenance des corps exposés ont donc été exigées par le Service de l'économie, ainsi que des attestations écrites de consentement signées par les défunts quant à l'exploitation de leur cadavre.

Suite au refus ou à l'impossibilité, pour les organisateurs, de présenter des preuves concrètes pouvant attester de l'accord des personnes à faire usage de leur corps dans le cadre de l'exposition et en l'absence d'explications relatives au contexte de la provenance de ces corps, la Municipalité se voit dans l'obligation de ne pas autoriser la tenue de cette exposition.

En Suisse, toute personne a le droit fondamental de disposer de sa dépouille et de fixer des modalités précises quant à son devenir. Les doutes concernant la provenance des corps n'ayant pas été levés, l'exposition de ceux-ci serait susceptible de heurter la sensibilité du public lausannois.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Grégoire Junod, Syndic, +41 79 705 28 68**
- **Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la Sécurité et de l'économie, +41 79 964 27 39**

Lausanne, le 16 octobre 2018